



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 décembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pour 2011, tel qu'il a été approuvé par ses membres.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement
des conflits en Afrique
(*Signé*) Baso **Sangqu**



Rapport d'activité du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pour 2011

I. Introduction

1. Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique est un organe subsidiaire du Conseil de sécurité qui, dans la déclaration de son président (S/PRST/2002/2), reconnaît la nécessité de mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique et envisage la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations contenues dans la déclaration et de renforcer la coordination du Conseil avec le Conseil économique et social. À l'issue de consultations entre les membres du Conseil, il a été décidé que le Groupe de travail, créé le 1^{er} mars 2002 pour une période d'un an (S/2002/207), poursuivrait ses travaux jusqu'au 31 décembre 2011 (S/2010/654).

2. L'Afrique du Sud ayant été élue à la présidence du Groupe de travail pour la période prenant fin le 31 décembre 2011 (S/2011/2), le présent rapport rend compte des activités menées par le Groupe de travail en 2011, sous la présidence de S. E. M. Baso Sangqu, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

II. Rapport sur le programme de travail du Groupe de travail pour 2011

3. Pendant la période à l'examen, la présidence sud-africaine a organisé cinq réunions, sur les sujets suivants :

- a) Le renforcement du rôle du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique;
- b) La coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;
- c) La prévention de la violence postélectorale en Afrique : les outils d'alerte rapide en cas de violence relative aux élections;
- d) Les causes profondes des conflits en Afrique : les nouvelles menaces contre la paix et la sécurité en Afrique;
- e) Les enseignements récents tirés de la prévention et de la résolution de conflits en Afrique : la coordination des interventions et le soutien des capacités locales.

4. Le 11 mars, le Groupe de travail a tenu des consultations sur son programme de travail provisoire pour 2011. Lors de cette réunion, le Président a fait connaître son intention d'ouvrir les réunions aux États non membres du Conseil de sécurité ainsi qu'à des organisations non gouvernementales.

5. Le 31 mars, le Groupe de travail s'est réuni pour discuter des moyens propres à renforcer son efficacité et a entendu les exposés de M. Colin Keating, Directeur général de l'organisation Security Council Report, et S. E. M. Ruhakana Rugunda, Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies et

précédent président du Groupe de travail. L'objet de cette réunion était d'étudier comment le Groupe de travail pourrait mieux suivre l'application des recommandations qui figurent dans ses mandats, comment le Conseil de sécurité pourrait mieux appliquer et concrétiser ces recommandations ainsi que la fréquence à laquelle des rapports devraient être établis. Cette réunion a permis de dégager plusieurs recommandations sur les méthodes de travail du Groupe de travail, la plus intéressante étant que le Conseil pourrait charger des experts de suivre et de contrôler l'application de ses résolutions et d'autres décisions relatives à la consolidation de la paix, à la prévention et à la résolution des conflits et à la médiation en Afrique et de lui soumettre des recommandations.

6. On a d'abord observé que le Groupe de travail devait revitaliser ses travaux et, ensuite, qu'il semblerait que l'intérêt du Conseil de sécurité pour les activités du Groupe de travail aurait diminué, comme le donnerait à penser la rareté de la présence aux réunions des ambassadeurs siégeant au Conseil ou de leurs adjoints. L'Afrique du Sud a exprimé son attachement à l'idée que les États non membres du Conseil de sécurité participent aux travaux du Groupe de travail, de préférence à un niveau de représentation élevé, de manière à les revitaliser. Il n'en reste pas moins que le principal problème que semble rencontrer le Groupe de travail soit son incapacité à instaurer la paix grâce à des interventions concertées et une approche plus stratégique de prévention des conflits, plutôt que par les méthodes correctives qu'il continue à suivre.

A. Coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

7. Le 3 mai, le Groupe de travail a animé un échange de vues, concernant la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité, entre ses membres et les représentants permanents auprès de l'ONU siégeant au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Groupe de travail a entendu les exposés des intervenants suivants : Tété António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Joanna Weschler, Directrice exécutive adjointe et Directrice de recherche de l'organisation Security Council Report, et Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

8. Il est ressorti de cet échange que les conditions étaient réunies pour que le Conseil de sécurité intensifie la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Le Conseil de paix et de sécurité a contribué à l'élaboration de dispositifs de paix et de sécurité en Afrique et un partenariat sans précédent avec l'ONU a favorisé l'application de l'accord de paix pour le Darfour et l'appui commun à la Mission de l'Union africaine en Somalie. D'un point de vue plus doctrinal, il a élaboré un cadre de travail pour régler le problème des changements de gouvernement inconstitutionnels sur le continent africain.

9. La coopération entre les secrétariats de l'ONU et de l'Union africaine reste essentielle mais devrait être plus étroite. Cette relation est primordiale pour que le Conseil de sécurité puisse remplir sa mission première, à savoir maintenir la paix et la sécurité. Par ailleurs, il faudrait faire une place plus large aux accords et aux organismes régionaux mentionnés au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

10. Actuellement très sollicitée et mise à rude épreuve par la crise économique mondiale, l'ONU ne peut pas répondre à tous les besoins de l'Afrique pour ce qui

est de la prévention des conflits, et un partage des charges est donc devenu inévitable. Ce partenariat ne pourrait qu'être des plus efficaces et, bien que l'ONU et l'Union africaine aient déjà accompli des efforts en ce sens, il est essentiel que les deux conseils renforcent la cohérence de leurs politiques et interviennent conjointement.

11. La nécessité de renforcer la coopération entre les deux organisations pour promouvoir la paix a été mise en avant. À cet égard, la façon dont les deux organisations ont conjointement fait face à la crise politique guinéenne a été citée en exemple. En outre, il est apparu que les missions annuelles du Conseil de sécurité en Afrique et sa réunion consultative annuelle commune avec le Conseil de paix et de sécurité ont à plusieurs égards renforcé le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, notamment pour la prévention et le règlement des conflits. Le fait que l'Union africaine soit la seule organisation à laquelle le Conseil de sécurité consacre du temps pour des visites régulières et discuter de questions relatives à l'Afrique a été remarqué. C'est dans ce contexte qu'il a été recommandé au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de se réunir fréquemment, dans la mesure où l'Afrique demeure une priorité du Conseil de sécurité et l'occupe longuement.

12. Le partenariat entre le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité a obtenu des résultats, tels que l'élaboration de la stratégie de médiation, le soutien de l'ONU au Groupe des sages de l'Union africaine, la mise en place de structures électorales et le niveau de la représentation du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Recommandations et observations

13. Les recommandations et observations du Groupe de travail sont les suivantes :

a) La prévention et la résolution pacifiques des conflits étant une priorité des deux conseils, ils doivent davantage coordonner leurs démarches à ce sujet;

b) Le Président du Groupe de travail pourrait se rendre à Addis-Abeba pour avoir des échanges avec le Conseil de paix et de sécurité. Le Conseil de sécurité pourrait aussi envisager de se réunir hors du Siège et en Afrique ou organiser des vidéoconférences avec le Conseil de paix et de sécurité;

c) Les principales questions relatives à l'Afrique doivent faire l'objet de davantage d'échanges politiques en temps voulu et de consultations élargies;

d) Les rapports entre les questions relatives à la sécurité, la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre la criminalité transnationale doivent être étudiés de plus près;

e) Le Groupe de travail pourrait jouer le rôle de secrétariat informel pour ce qui concerne la coopération des deux organisations et superviser toutes les actions communes et les décisions qui nécessitent un suivi;

f) Comme les deux conseils partagent des ordres du jour identiques en matière de prévention des conflits, ils devraient préférer, à long terme, la prévention à une action de crise humainement et financièrement beaucoup plus coûteuse;

g) Au total, les deux conseils devraient tenir des réunions communes plus fréquentes et envisager des missions d'enquête conjointes.

B. Prévention des violences postélectorales en Afrique et outils d'alerte rapide pour les violences électorales

14. Le 13 juillet, le Groupe de travail a organisé un séminaire consacré aux outils et aux indicateurs d'alerte rapide utilisés pour évaluer le risque de violences postélectorales en Afrique, auquel ont participé : Massimo Tommasoli, observateur permanent de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale; le général de brigade Siaka Toumay Sangaré, Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de Guinée; et Craig Jennes, Directeur de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques.

15. La réunion a porté principalement sur les outils d'alerte rapide qui permettent de prévoir et de prévenir les violences électorales et la manière dont ils pourraient être utilisés par la communauté internationale avant, pendant et après des élections. On a noté que les conflits étant inhérents aux élections, il fallait déterminer comment éviter que la violence éclate. En référence au rapport de 2010 du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (A/HRC/14/24/Add.5), considéré comme l'étude la plus complète sur le sujet, on a constaté qu'il n'existait pas de terminologie convenue sur les tueries et la violence occasionnées par les consultations électorales.

16. On a pu toutefois recenser quatre causes de violence électorale : a) la recherche d'avantages électoraux; b) la volonté de certains individus exclus du processus électoral d'en perturber le bon déroulement par des actes terroristes; c) la volonté de prévenir des manipulations électorales; et d) la riposte à des actes de violence antérieurs. On a également mentionné que les violences électorales entraînaient des violations des droits de l'homme, une dégradation de la situation économique et un recul de la confiance dans le processus démocratique.

17. Enfin, les points suivants ont été soulignés : a) les élections sont généralement le reflet des conditions dans lesquelles elles se déroulent : quand l'état de droit est fragile, les règles électorales sont rarement respectées; b) les élections sont rarement, voire jamais, la cause première de la violence. Elles peuvent en être l'élément déclencheur, mais les causes profondes sont généralement des revendications ou des griefs anciens et non réglés; c) la qualité technique d'une élection, bonne ou mauvaise, ne permet pas toujours de prévoir si elle va susciter des violences; d) les désaccords sur les modalités des élections ne sont pas rares mais les élections sont politiques et la politique fait par nature intervenir des points de vue divergents et des intérêts partisans. C'est lorsque les divergences se transforment en violences que la situation devient préoccupante.

Recommandations et observations

18. Le Groupe de travail a formulé les recommandations et observations suivantes :

a) Il est nécessaire de tenir des consultations pendant les élections pour permettre à toutes les parties de se rencontrer et d'échanger leurs vues, car ce type de consultation permettrait de régler les problèmes et d'aboutir à un accord politique en vue de prévenir les problèmes ou les conflits;

b) Si une population ignore tout du processus électoral, elle peut être facilement manipulée. De même, quand l'état de droit est précaire, il est peu

probable que les règles électorales seront respectées. Il est donc important d'informer et d'éduquer les électeurs pour qu'ils aient une meilleure connaissance des principes démocratiques;

c) Les élections peuvent être l'élément déclencheur de violences mais elles en sont rarement, voire jamais, la cause première, contrairement à des revendications ou des griefs anciens et non réglés;

d) Le meilleur moyen d'empêcher les violences électorales est de s'attaquer à leurs causes profondes, pas nécessairement par une réforme électorale mais en remédiant aux déséquilibres fondamentaux perçus (le partage du pouvoir et des ressources, par exemple) dans le système politique;

e) Il n'est pas justifié de croire que les élections sont responsables de conflits sociaux et de déstabilisation en Afrique. Il faut modifier cette façon de voir qui n'est ni fondée, ni un indicateur fiable d'élections crédibles. La valeur d'une élection doit plutôt être mesurée à la manière dont la population en accepte les résultats.

C. Causes des conflits et nouvelles menaces pour la paix et la sécurité

19. Le 28 septembre, le Groupe de travail a tenu une table ronde sur les causes profondes des conflits en Afrique et les nouveaux défis pour la paix et la sécurité, à laquelle ont participé : Patrick Hayford, Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique du Secrétariat; Henriette von Kaltenborn-Stachau, économiste principale du Groupe pour les États fragiles et touchés par un conflit; et Simone Monasebian, représentante et chef du bureau de New York de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Des représentants de 29 États Membres, de 10 organisations non gouvernementales et 10 responsables d'organismes des Nations Unies étaient également présents.

20. La réunion a notamment porté sur le rapport du Secrétaire général consacré à la mise en œuvre des recommandations contenues dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/65/152-S/2010/526) ainsi que sur le *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : conflits, sécurité et développement*, publié par la Banque mondiale.

21. Le rapport du Secrétaire général mettait l'accent sur deux thèmes, à savoir : jeunesse, éducation et emploi, et conflits et ressources naturelles. Concernant l'éducation et l'emploi des jeunes, on a souligné que l'accession à une éducation de qualité et à un emploi décent sont des moyens essentiels de réduire la pauvreté et d'assurer la stabilité politique, la paix, la sécurité et le développement durable. Cette question appelle donc des réponses coordonnées et innovantes portant à la fois sur la dimension socioéconomique de l'éducation et du chômage des jeunes et sur les conséquences de l'exclusion des jeunes de la vie politique.

22. Il est donc apparu nécessaire de transversaliser et de mettre en œuvre des politiques et des programmes favorisant l'autonomisation des jeunes et créant des conditions favorables à leur pleine participation à la vie collective. Comme 60 % des habitants du continent africain sont âgés de moins de 25 ans, il faut en priorité veiller à ce que les jeunes Africains reçoivent une éducation de qualité, aient des compétences adaptées et des emplois décents et qu'on leur accorde la place

nécessaire pour qu'ils participent pleinement à la vie politique et sociale et soient représentés. Dans certaines régions d'Afrique du Nord, par exemple, le profond mécontentement qui s'est manifesté lors du Printemps arabe s'explique parce que pendant de nombreuses années, les jeunes ont été tenus à l'écart de la participation politique et n'ont eu aucun espoir de trouver un emploi décent.

23. Concernant les conflits liés aux ressources naturelles, les causes suivantes ont été citées comme potentiellement responsables des conflits en Afrique : inégalité de l'accès à la terre, à l'eau, aux ressources de biodiversité et aux matières premières, et distribution inéquitable des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles.

24. Par ailleurs, on a relevé que 60 % des pays touchés par un conflit, selon les critères de la Banque mondiale, sont des pays africains. La Banque mondiale devrait plus nettement orienter son action vers la fragilité des sociétés et la prévention et le règlement des conflits.

Recommandations et observations

25. Le Groupe de travail a notamment formulé les recommandations et observations suivantes :

a) Même s'il est très risqué d'affecter des ressources à des pays fragiles et touchés par un conflit, il existe un risque équivalent, voire plus grand, à ne rien faire, et il faut faire preuve d'une plus grande tolérance envers les erreurs et mieux gérer la prise de risques. Il est tout aussi important de revoir les stratégies en repérant les moments de transition opportuns, pendant lesquels une intervention a le plus de chance de mettre un terme au cycle de violence et à une fragilité persistante;

b) Pour que les interventions soient plus efficaces, il faut évaluer non seulement les capacités mais aussi la légitimité des institutions, si importantes, chargées de la sécurité, de la justice et du développement. S'il est souhaitable de trouver les moyens nécessaires au renforcement des capacités des États faibles et fragiles, cela ne suffit pas toujours. Les institutions chargées de la sécurité et du développement doivent gagner la confiance de la population sinon elles n'auront pas la légitimité qu'il faut pour accomplir de grandes tâches;

c) Les interventions dans des États fragiles et touchés par un conflit passent par un appui durable et à long terme. Il arrive malheureusement que l'exercice du pouvoir connaisse des échecs. En cas de violences ou de coups d'État, le financement destiné aux institutions nationales essentielles, en particulier celles qui fournissent des services de base, est alors supprimé ou suspendu, ce qui peut avoir pour conséquence de mettre un terme à certaines actions éducatives ou sanitaires, ou d'arrêter le financement accordé à la justice ou à des secteurs responsables du maintien de l'ordre et de la sécurité comme la police. Il est nécessaire de veiller à ce que des institutions essentielles reçoivent un appui régulier et prévisible sur plusieurs années et que les conséquences de la faillite d'un régime ne soient pas aggravées par un arrêt soudain du financement;

d) Une croissance à forte intensité de main-d'œuvre aide à stabiliser des pays fragiles et touchés par un conflit, car elle est synonyme de perspectives économiques, de création d'emplois et qu'elle atténue le ressentiment des jeunes. Il faut appuyer les programmes d'emploi publics et d'intérêt local jusqu'à une accélération de l'emploi dans le secteur privé. Pour cela, il est nécessaire de lever

les restrictions s'appliquant aux investissements du secteur privé et aux investissements dans l'infrastructure, en particulier les infrastructures routière, portuaire et douanière, pour ouvrir de nouveaux marchés;

e) Il faut aider les jeunes du continent africain et leur donner une tribune pour s'exprimer;

f) Le système des Nations Unies doit appliquer une approche plus cohérente et aborder le règlement et la prévention des conflits de manière synthétique pour avoir quelque chance de résoudre les problèmes de l'Afrique.

D. Leçons tirées en matière de prévention et de résolution des conflits en Afrique : coordination de la réponse et appui des capacités locales

26. Le 21 novembre, le Groupe de travail a tenu une table ronde sur les dernières leçons tirées en matière de prévention et de résolution des conflits en Afrique, y compris en matière de coordination des réponses et d'appui des capacités locales. Y ont participé les spécialistes suivants : Andrew Tomlinson, Directeur et représentant du Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies; Fabienne Hara, Vice-Présidente chargée des affaires multilatérales à l'International Crisis Group; Jake Sherman, Directeur adjoint aux programmes (conflits) du Center on International Cooperation; et Chetam Kumar, spécialiste des relations interinstitutionnelles au Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et administrateur de programme au Programme commun sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits du PNUD et du Département des affaires politiques. Outre les membres du Conseil de sécurité, une soixantaine de participants représentant des pays non membres du Conseil, des organisations non gouvernementales et des bureaux du Secrétariat ont également assisté à la réunion.

27. De précédentes discussions au sein du Groupe de travail avaient souligné que les mesures de prévention devraient s'appuyer non plus sur des interventions extérieures et a posteriori ayant des effets limités et finalement superficiels, mais plutôt sur des initiatives internes visant à renforcer les capacités locales et nationales en matière de prévention des conflits.

28. Ainsi, les réponses à ces situations de crise devraient se transformer en un soutien à long terme. Par ailleurs, toutes les formes d'aide devraient non seulement tenir compte des conflits mais également affermir les bases de la société et sa résistance aux chocs. Il faudrait prévoir et mettre en œuvre des mesures de sécurité d'une manière qui prenne en compte leur incidence sur les efforts plus larges favorisant une paix et un développement durables et ne faisant aucun exclu.

29. Certaines études de cas montrent que la violence trouve son origine dans des politiques d'exclusion. Dans la plupart des situations, il faut se demander si un pays est réellement prêt à organiser des élections et de quelle manière la communauté internationale pourrait l'aider à le faire.

30. La diplomatie préventive a remporté quelques succès, notamment en ce qui concerne le rôle important joué par l'ONU dans la coopération avec les organisations régionales. Concernant l'outillage de la paix, il est indispensable de

soutenir les initiatives locales. Par exemple, une crise dans un pays a montré comment l'externalisation de l'infrastructure technologique a été développée localement pour faciliter une médiation. Dans un autre pays, des efforts de médiation ont également reçu l'appui d'un médiateur interne ou, encore dans un autre pays, des responsables religieux ont été chargés de jouer le rôle de médiateurs internes et ainsi obtenu des résultats appréciables.

Recommandations et observations

31. Le Groupe de travail a notamment formulé les recommandations et observations suivantes :

a) Les pays en développement se trouvent aux prises avec les difficultés de la transition, qui resteront des sources d'agitation. De nombreux conflits sont en effet récurrents par nature, car ils procèdent souvent du partage du pouvoir et des ressources naturelles, de la réforme agraire et de l'utilisation des terres, etc. Il est donc essentiel que les institutions possèdent leurs propres outils de médiation pour la paix;

b) Le renforcement des capacités est tout aussi important que l'aptitude à recruter des médiateurs sur le plan national. Certains intervenants ont cité l'exemple de sociétés civiles qui jouent un rôle essentiel dans les sociétés au sens large, et il est essentiel que l'ONU opère des choix stratégiques, en accordant une attention particulière au renforcement des organisations régionales;

c) Par ailleurs, les partis politiques ont un rôle important à jouer dans l'instauration de la paix. La communauté internationale ne doit pas oublier que le rétablissement de la paix, et surtout le maintien de la paix, coûtent de plus en plus cher. C'est pour cela que la diplomatie préventive doit être la pierre angulaire de la prévention des conflits et qu'elle doit être associée à des partenariats entre l'Union africaine, le Conseil de sécurité et d'autres organes sous-régionaux;

d) Il faut combattre l'idée largement répandue que le Conseil de sécurité aurait une attitude condescendante envers des groupes sous-régionaux comme l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Il est recommandé au Conseil de sécurité d'apprendre à travailler avec ces organes pour renforcer leurs capacités et leurs rôles conformément à la Charte des Nations Unies;

e) Pour que les mesures de prévention de l'ONU réussissent, elles doivent agir du niveau local au niveau gouvernemental, du centre à la périphérie, et reconnaître qu'en matière de prévention des conflits, les capacités nationales vont bien au-delà des capacités strictement gouvernementales;

f) Par ailleurs, il faut reconnaître que dans des États fragiles et touchés par un conflit, où le pouvoir central est affaibli, la recherche d'un bon exercice du pouvoir commence souvent par l'implication de la société civile;

g) Il faut également reconnaître que les femmes jouent un rôle indispensable et que tout doit être fait pour qu'elles puissent faire entendre leurs vues à la table des négociations à l'ONU.

III. Conclusion

32. Au cours de la période à l'examen et couverte par le mandat, le Groupe de travail a été un lieu de dialogue essentiel où les États, et particulièrement ceux qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité, ont pu faire valoir leur point de vue sur le renforcement des travaux de l'Organisation en général et du Conseil de sécurité en particulier, en matière de prévention et de résolution des conflits sur le continent africain. Les échanges qui ont eu lieu pendant la période à l'examen ont été riches, animés et francs, posant les bases de quelques-unes de recommandations essentielles formulées dans le présent rapport.

33. L'Afrique du Sud remercie toutes les organisations, tous les pays non membres du Conseil et toutes les personnes qui ont participé activement aux efforts faits pour résoudre les problèmes persistants du continent africain et qui ont ainsi enrichi les discussions en cours et les idées sur la manière de renforcer la prévention des conflits en Afrique et dans le monde.

34. Enfin, je souhaiterais exprimer ma gratitude et celle de la délégation sud-africaine aux membres du Groupe de travail pour leur collaboration et l'aide qu'ils m'ont apportée dans le cadre du mandat du Groupe de travail. Je pense en particulier à la secrétaire du Groupe de travail et à tous les membres du Secrétariat qui nous ont aidés à accomplir notre mandat.

35. Je ne doute pas que vous continuerez de seconder l'Afrique du Sud, qui présidera ce groupe de travail et en dirigera les travaux en 2012.
